



Règlement (UE) n° 37/2010 de la Commission du 22 décembre 2009 relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale

Publié le 20 janvier 2010 | Mis à jour le 23 octobre 2023

Règlement (UE)

REGLEMENT (UE) n° 37/2010 DE LA COMMISSION du 22 DECEMBRE 2009

relatif aux substances pharmacologiquement actives et à leur classification

en ce qui concerne les limites maximales de résidus dans les aliments d'origine animale

(JO L 15 du 20.I.2010 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:015:0001:0072:FR:PDF>), rectif. JO L 293 du 11.XI.2010 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:293:0072:0072:FR:PDF>))

Modifications:

Règlement (UE) n° 758/2010 du 24 août 2010 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:223:0037:0038:FR:PDF>) (JO L 223 du 25.VIII.2010)

Règlement (UE) n° 759/2010 du 24 août 2010 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:223:0039:0041:FR:PDF>) (JO L 223 du 25.VIII.2010)

Règlement (UE) n° 761/2010 du 25 août 2010 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:224:0001:0003:FR:PDF>) (JO L 224 du 26.VIII.2010)

Règlement (UE) n° 890/2010 du 8 octobre 2010 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:266:0001:0003:FR:PDF>) (JO L 266 du 9.X.2010)

Règlement d'exécution (UE) n° 84/2012 du 1er février 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:030:0001:0003:FR:PDF>) (JO L 30 du 2.II.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 85/2012 du 1er février 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:030:0004:0005:FR:PDF>) (JO L 30 du 2.II.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 86/2012 du 1er février 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:030:0006:0007:FR:PDF>) (JO L 30 du 2.II.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 107/2012 du 8 février 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:036:0025:0026:FR:PDF>) (JO L 36 du 9.II.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 122/2012 du 13 février 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:040:0002:0003:FR:PDF>) (JO L 40 du 14.II.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 123/2012 du 13 février 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:040:0004:0005:FR:PDF>) (JO L 40 du 14.II.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 201/2012 du 8 mars 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:071:0037:0039:FR:PDF>) (JO L 71 du 9.III.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 202/2012 du 8 mars 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:071:0040:0041:FR:PDF>) (JO L 71 du 9.III.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 211/2012 du 14 mars 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:075:0007:0009:FR:PDF>) (JO L 75 du 15.III.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 222/2012 du 14 mars 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:075:0010:0011:FR:PDF>) (JO L 75 du 15.III.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 436/2012 du 23 mai 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:134:0010:0011:FR:PDF>) (JO L 134 du 24.V.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 466/2012 du 1er juin 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:143:0002:0004:FR:PDF>) (JO L 143 du 2.VI.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 1161/2012 du 7 décembre 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:336:0014:0016:FR:PDF>) (JO L 336 du 8.XII.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 1186/2012 du 11 décembre 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:338:0020:0022:FR:PDF>) (JO L 338 du 12.XII.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 1191/2012 du 12 décembre 2012 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2012:340:0035:0036:FR:PDF>) (JO L 340 du 13.XII.2012)

Règlement d'exécution (UE) n° 59/2013 du 23 janvier 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:021:0021:0022:FR:PDF>) (JO L 21 du 24.I.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 115/2013 du 8 février 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:038:0011:0013:FR:PDF>) (JO L 38 du 9.II.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 116/2013 du 8 février 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:038:0014:0016:FR:PDF>) (JO L 38 du 9.II.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 394/2013 du 29 avril 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:118:0017:0018:NL:PDF>) (JO L 118 du 30.IV.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 406/2013 du 2 mai 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:121:0042:0043:FR:PDF>) (JO L 121 du 3.V.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 489/2013 du 27 mai 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:141:0004:0005:FR:PDF>) (JO L 141 du 28.V.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 1056/2013 du 29 octobre 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:288:0060:0062:FR:PDF>) (JO L 288 du 30.X.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 1057/2013 du 29 octobre 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:288:0063:0065:FR:PDF>) (JO L 288 du 30.X.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 1235/2013 du 2 décembre 2013 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2013:322:0021:0022:FR:PDF>) (JO L 322 du 3.XII.2013)

Règlement d'exécution (UE) n° 19/2014 du 10 janvier 2014 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:008:0018:0019:FR:PDF>) (JO L 8 du 11.I.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 20/2014 du 10 janvier 2014 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:008:0020:0021:FR:PDF>) (JO L 8 du 11.I.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 200/2014 du 3 mars 2014 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:062:0008:0009:FR:PDF>) (JO L 62 du 4.III.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 201/2014 du 3 mars 2014 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2014:062:0010:0012:FR:PDF>) (JO L 62 du 4.III.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 418/2014 du 24 avril 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.124.01.0019.01.FRA) (JO L 124 du 25.IV.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 676/2014 du 19 juin 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.180.01.0005.01.FRA) (JO L 180 du 20.VI.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 677/2014 du 19 juin 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.180.01.0008.01.FRA) (JO L 180 du 20.VI.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 681/2014 du 20 juin 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.182.01.0011.01.FRA) (JO L 182 du 20.VI.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 682/2014 du 20 juin 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.182.01.0014.01.FRA) (JO L 182 du 20.VI.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 683/2014 du 20 juin 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.182.01.0017.01.FRA) (JO L 182 du 20.VI.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 967/2014 du 12 septembre 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.272.01.0003.01.FRA) (JO L 272 du 13.IX.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 1277/2014 du 1 décembre 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.346.01.0023.01.FRA) (JO L 346 du 2.XII.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 1359/2014 du 18 décembre 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.365.01.0103.01.FRA) (JO L 365 du 19.XII.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 1390/2014 du 19 décembre 2014 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2014.369.01.0065.01.FRA) (JO L 369 du 24.XII.2014)

Règlement d'exécution (UE) n° 2015/149 du 30 janvier 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.026.01.0007.01.FRA) (JO L 26 du 31.I.2015)

Règlement d'exécution (UE) n° 2015/150 du 30 janvier 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.026.01.0010.01.FRA) (JO L 26 du 31.I.2015)

Règlement d'exécution (UE) n° 2015/151 du 30 janvier 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.026.01.0013.01.FRA) (JO L 26 du 31.I.2015)

Règlement d'exécution (UE) n° 2015/152 du 30 janvier 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.026.01.0016.01.FRA) (JO L 26 du 31.I.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/394 du 10 mars 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.066.01.0001.01.FRA) (JO L 66 du 11.III.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/446 du 17 mars 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.074.01.0018.01.FRA) (JO L 74 du 18.III.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/1078 du 3 juillet 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.175.01.0005.01.FRA) (JO L 175 du 4.VII.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/1079 du 3 juillet 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.175.01.0008.01.FRA) (JO L 175 du 4.VII.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/1080 du 3 juillet 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.175.01.0011.01.FRA) (JO L 175 du 4.VII.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/1308 du 29 juillet 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.200.01.0011.01.FRA) (JO L 200 du 30.VII.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/1491 du 3 septembre 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.231.01.0007.01.FRA) (JO L 231 du 4.IX.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/1492 du 3 septembre 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.231.01.0010.01.FRA) (JO L 231 du 4.IX.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/1820 du 9 octobre 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.265.01.0001.01.FRA) (JO L 265 du 10.X.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2015/2062 du 17 novembre 2015 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2015.301.01.0007.01.FRA) (JO L 301 du 18.XI.2015)

Règlement d'exécution (UE) 2016/129 du 1er février 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.025.01.0044.01.FRA) (JO L 25 du 2.II.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/305 du 3 mars 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.058.01.0035.01.FRA) (JO L 58 du 4.III.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/312 du 4 mars 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.060.01.0003.01.FRA) (JO L 60 du 5.III.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/576 du 14 avril 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.099.01.0001.01.FRA) (JO L 99 du 15.IV.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/710 du 12 mai 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.125.01.0006.01.FRA) (JO L 125 du 13.V.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/885 du 3 juin 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.148.01.0001.01.FRA) (JO L 148 du 4.VI.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/1444 du 31 août 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.235.01.0008.01.FRA) (JO L 235 du 1.IX.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/1834 du 17 octobre 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.280.01.0022.01.FRA) (JO L 280 du 18.X.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/2045 du 23 novembre 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.318.01.0003.01.FRA) (JO L 318 du 24.XI.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2016/2074 du 25 novembre 2016 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2016.320.01.0029.01.FRA) (JO L 320 du 26.XI.2016)

Règlement d'exécution (UE) 2017/201 du 6 février 2017 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2017.032.01.0017.01.FRA) (JO L 32 du 7.II.2017)

Règlement d'exécution (UE) 2017/1558 du 14 septembre 2017 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2017.237.01.0067.01.FRA) (JO L 237 du 15.IX.2017);

Règlement d'exécution (UE) 2017/1559 du 14 septembre 2017 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2017.237.01.0069.01.FRA) (JO L 237 du 15.IX.2017)

Règlement d'exécution (UE) 2018/520 du 28 mars 2018 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.087.01.0009.01.FRA) (JO L 87 du 3.IV.2018)

Règlement d'exécution (UE) 2018/523 du 28 mars 2018 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.088.01.0001.01.FRA) (JO L 88 du 4.IV.2018)

Règlement d'exécution (UE) 2018/721 du 16 mai 2018 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.122.01.0005.01.FRA) (JO L 122 du 17.V.2018)

Règlement d'exécution (UE) 2018/722 du 16 mai 2018 (http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.122.01.0008.01.FRA) (JO L 122 du 17.V.2018)

Règlement d'exécution (UE) 2018/1076 du 30 juillet 2018 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.194.01.0041.01.FRA) (JO L 194 du 31.VII.2018)

Règlement d'exécution (UE) 2018/1967 du 12 décembre 2018 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.316.01.0006.01.FRA) (JO L 316 du 13.XII.2018)

Règlement d'exécution (UE) 2019/238 du 8 février 2019 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2019.039.01.0004.01.FRA) (JO L 39 du 11.II.2019, rectific. JO L 186 du 27.V.2021 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2021.186.01.0032.01.FRA))

Règlement d'exécution (UE) 2019/1881 du 8 novembre 2019 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2019.290.01.0008.01.FRA) (JO L 290 du 11.XI.2019)

Règlement d'exécution (UE) 2020/42 du 17 janvier 2020 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2020.015.01.0002.01.FRA) (JO L 15 du 20.I.2020)

Règlement d'exécution (UE) 2020/43 du 17 janvier 2020 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2020.015.01.0005.01.FRA) (JO L 15 du 20.I.2020)

Règlement d'exécution (UE) 2020/1685 du 12 novembre 2020 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2020.379.01.0044.01.FRA) (JO L 379 du 13.XI.2020)

Règlement d'exécution (UE) 2020/1712 du 16 novembre 2020 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2020.384.01.0003.01.FRA) (JO L 384 du 17.XI.2020)

Règlement d'exécution (UE) 2021/621 d du 15 avril 2021 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2021.131.01.0120.01.FRA) (JO L 131 du 16.IV.2021)

Règlement d'exécution (UE) 2022/634 du 13 avril 2022 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2022.117.01.0029.01.FRA) (JO L 117 du 19.IV.2022)

Règlement d'exécution (UE) 2023/454 du 2 mars 2023 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2023.067.01.0038.01.FRA) (JO L 67 du 3.III.2023)

Règlement d'exécution (UE) 2023/981 du 17 mai 2023 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2023.134.01.0036.01.FRA) (JO L 134 du 22.V.2023)

Règlement d'exécution (UE) 2023/2194 du 19 octobre 2023 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202302194) (JO L du 20.X.2023)

Règlement d'exécution (UE) 2023/2203 du 20 octobre 2023 (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202302203) (JO L du 23.X.2023)

LA COMMISSION EUROPEENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 470/2009 du Parlement européen et du Conseil du 6 mai 2009 établissant des procédures communautaires pour la fixation des limites de résidus des substances pharmacologiquement actives dans les aliments d'origine animale, abrogeant le règlement (CEE) n° 2377/90 et modifiant la directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil (1), et notamment son article 27, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) Pour protéger la santé publique, les substances pharmacologiquement actives ont été réparties, sur la base de l'évaluation scientifique de leur sécurité, en quatre annexes dans le règlement (CEE) n° 2377/90 du Conseil du 26 juin 1990 établissant une procédure communautaire pour la fixation des limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale (2). L'annexe I contient la liste des substances pour lesquelles des limites maximales de résidus ont été fixées, l'annexe II contient la liste des substances pour lesquelles il n'a pas été nécessaire de fixer une limite maximale de résidus, l'annexe III contient la liste des substances pour lesquelles des limites maximales provisoires ont été fixées et l'annexe IV contient la liste des substances pour lesquelles aucune limite maximale ne peut être fixée parce que leurs résidus, quelle que soit leur limite, constituent un risque pour la santé humaine.

(2) Pour des raisons de simplification, il est nécessaire de reprendre ces substances pharmacologiquement actives et leur classification concernant les limites maximales de résidus dans un règlement de la Commission. Comme la classification suit le système de classification prévu par le règlement (CE) n° 470/2009, la classification devrait

également être prise en compte en ce qui concerne la possibilité d'administrer ces substances pharmacologiquement actives aux espèces productrices d'aliments.

(3) Les informations existantes sur la classification thérapeutique des substances pharmacologiquement actives contenues dans les annexes du règlement (CEE) n° 2377/90 devraient figurer dans une colonne de la classification thérapeutique des substances.

(4) Pour des raisons de facilité, toutes les substances pharmacologiquement actives devraient être énumérées dans une annexe par ordre alphabétique. Par souci de clarté, deux tableaux distincts devraient être créés: un pour toutes les substances autorisées figurant dans les annexes I, II et III du règlement (CEE) n° 2377/90 et un pour les substances interdites figurant dans l'annexe IV dudit règlement.

(5) Les limites maximales provisoires de résidus fixées pour les substances pharmacologiquement actives, énoncées à l'annexe III du règlement (CEE) n° 2377/90, dont la période d'application a expiré, ne devraient pas figurer dans le présent règlement.

(6) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des médicaments vétérinaires,

A ADOPTE LE PRESENT REGLEMENT:

(.) **Art. 1er.** Les substances pharmacologiquement actives et leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus figurent en annexe.

(.) **Art. 2.** Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

(1) JO L 152 du 16.6.2009, p. 11.

(2) JO L 224 du 18.8.1990, p. 1.

ANNEXE

Substances pharmacologiquement actives et leur classification en ce qui concerne les limites maximales de résidus (LMR)

Tableau 1

Substances autorisées

Substance pharmacologiquement active	Résidu marqueur	Espèce animale	LMR	Denrées cibles	Autres dispositions (conformément à l'article 14, paragraphe 7, du <u>règlement (CE) n° 470/2009</u> (/fr/extranet/document/1980/fr#art))	Classification thérapeutique
Abamectine	Avermectine B1a	Bovins	10 µg/kg 20 µg/kg	Graisse Foie	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
		Ovins	20 µg/kg 50 µg/kg 25 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
[Acéponate d'hydrocortisone]	Somme de l'hydrocortisone et de ses esters, après hydrolyse alcaline, exprimée en hydrocortisone	Tous les ruminants, équidés	10 µg/kg	Lait	A usage intramammaire uniquement	Corticostéroïdes] (Règl. (UE) 2016/1444 du 31.VIII.2016, art. 1er + annexe, vig. 21.IX.2016, appl. 31.X.2016)
	NON APPLICABLE	Tous les ruminants, équidés	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE		
Acétate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Acétate de desloréline	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acétate de fertiréline	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acétate de flugestone	Acétate de flugestone	Ovins, caprins	0, 5 µg/kg 0, 5 µg/kg 0, 5 µg/kg 0, 5 µg/kg 1 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	A usage intra-vaginal, uniquement à des fins zootechniques	Médicaments agissant sur le système de reproduction
Acétate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Acétate de triptoréline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	Médicaments agissant sur le système de reproduction] (Règl. (UE) n° 200/2014 du 3.III.2014, art. 1er + annexe, vig. 24.III.2014)
Acétate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acétylcystéine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acétylméthionine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Acétylsalicylate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT
Acide acétylsalicylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT
Acide acétylsalicylique DL-lysine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT
Acide aspartique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide borique et borates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide chlorhydrique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT
Acide clavulanique	Acide clavulanique	Bovins, porcins	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Bovins	200 µg/kg	Lait		

[Acide clodronique, sel disodique	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Système musculo-squelettique / médicaments pour le traitement de maladies osseuses] (Règl. (UE) 2015/1078 du 3.VII.2015, art. 1er + annexe, vig. 24.VII.2015, appl. 2.IX.2015)
Acide folique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide formique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide glutamique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide hyaluronique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide L-tartarique et ses sels de sodium, potassium et calcium mono- et dibasiques	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT
Acide lactique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Acide malique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT
Acide orotique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide oxalique	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	Médicaments anti-infectieux
Acide oxolinique	Acide oxolinique	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 50 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Acide peracétique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Acide ribonucléique double brin homologue à l'acide ribonucléique viral qui code pour une partie de la protéine d'enveloppe et une partie de la région intergénique du virus israélien de la paralysie aiguë]	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	Miel	NEANT	NEANT] (Règl. (UE) n° 489/2013 du 27.V.2013, art. 1er + annexe, vig. 17.VI.2013)
Acide salicylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Acide thioctique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Acide tiludronique, sel disodique	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage intraveineux uniquement	NEANT
		Volailles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage parentéral uniquement et à l'usage des animaux pondteurs et reproducteurs	
Acide tolfénamique	Acide tolfénamique	Bovins, porcins	50 µg/kg 400 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires non stéroïdiens
		Bovins	50 µg/kg	Lait		

Acides alkyl benzène sulfoniques linéaires dont la longueur des chaînes alkyl va de C9 à C13, contenant moins de 2, 5 % de chaînes plus grandes que C13	NON APPLICABLE	Bovins, ovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Acides humiques et leurs sels de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Additifs alimentaires (substances avec un nombre E valide autorisées comme additifs dans les aliments destinés à la consommation humaine)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement les substances autorisées comme additifs dans les aliments destinés à la consommation humaine, à l'exception des conservateurs énumérés à l'annexe III, partie C, de la directive 95 / 2 / CE du Parlement européen et du Conseil	NEANT
Adénosine et ses 5'-mono-, 5'-di- et 5'-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Adonis vernalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NEANT
Aesculus hippocastanum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix	NEANT

Agnus castus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Ailanthus altissima	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Alanine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Alaréline	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	Médicaments agissant sur le système de reproduction] (Règl. (UE) 2017/1559 du 14.IX.2017, art. 1er + an- nexe, vig. 5.X.2017)
Albendazole	Somme de sulfoxyde d'albenda- zole, de sul- fone d'alben- dazole et de sulfone d'amino-2 al- bendazole, exprimée en albendazole	Tous les ruminants	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti- parasitaires / médicaments agissant sur les endopara- sites
Alcool benzylique	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT
Alcool cétostéary- lique	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Alcools de laine	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Alcoyle de di- méthylbé- taïnes de coco	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT
Alfacalcidol	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Uniquement pour des vaches parturientes	NEANT
Alfaprostol	NON APPLICABLE	Bovins, por- cins, lapins, équidés	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Allantoïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Allium cepa	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Aloe vera gel et extrait des feuilles entières d'Aloevera	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Aloès, des Barbades (aloès ordinaire) et du Cap, leur extrait à sec standardisé et les préparations de celui-ci	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Alphacyperméthrine	Cyperméthrine (des isomères)	Bovins, ovins	20 µg/kg 200 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les LMR du lait, les autres dispositions de la directive 98 / 82 / CE de la Commission doivent être observées.	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites

[Altrenogest	Altrenogest	Porcins	4 µg/kg 2 µg/kg	Peau + graisse Foie	Uniquement à des fins zootech- niques et conformé- ment aux dis- positions de la <u>directive</u> <u>96/ 22/CE</u> (/fr/extranet/document/2046/fr)	Médicaments agissant sur le système de reproduction] (Règl. (UE) n° 85/2012 du 1.II.2012, art. 1er + an- nexe, vig. <u>571/2012</u>)
		Equidés	4 µg/kg 4 µg/kg	Graisse Foie		
Amino-2- éthanol	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Amitraze	Somme de l'amitrazeet de tous les métabolites contenant le- radical 2, 4- DMA, expri- mée en amitraze	Bovins	200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 10 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti- parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
		Ovins	400 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 10 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait		
		Caprins	200 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 10 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait		
		Porcins	400 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg	Peau + graisse Foie Reins		
		Abeilles	200 µg/kg	Miel		

Amoxicilline	Amoxicilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
--------------	--------------	--	---	--	---	---

Ampicilline	Ampicilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Amprolium	NON APPLICABLE	Volailles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Angelicae radix aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Anisi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Anisi stellati fructus, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Apocynum cannabinum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent Uniquement à usage oral	NEANT
Apramycine	Apramycine	Bovins	1 000 µg/kg 1 000 µg/kg 10 000 µg/kg 20 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Uniquement à usage oral Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
	NON APPLICABLE	Ovins, porcins, poulets, lapins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE		

Aqua levici	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les mé- dicaments vétérinaires homéopa- thiques pré- parés selon les pharma- copées homéopa- thiques	NEANT
Arginine	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Arnica mon- tana (arnicae flos et arni- cae planta tota)	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Arnicae radix	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les mé- dicaments vétérinaires homéopa- thiques pré- parés selon les pharma- copées ho- méopa- thiques à des concentra- tions dans les médicaments ne dépassant pas une par- tie pour dix	NEANT

Artemisia abrotanum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Asparagine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Aspartate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Aspartate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Aspartate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Atropa belladonna	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NEANT
Atropine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Avilamycine	Acide dichloroisoe-verninique	Porcins, volailles, lapins	50 µg/kg 100 µg/kg 300 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "la peau et la graisse en proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Azagly-nafaréline	NON APPLICABLE	Salmonidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les poissons produisant des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT

[Azaméthi-phos	SANS OBJET	Poissons	Aucune LMR requise	SANS OBJET	NEANT	Agents anti-parasitaires / Médicaments agissant sur les ectoparasites] (Règl. (UE) n° 436/2012 du 23.V.2012, art. 1er + annexe, vig. 27.V.2012)
Azapérone	Somme d'azapéro-neet d'azapérol	Porcins	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NEANT	Médicaments agissant sur le système nerveux / médicaments agissant sur le système nerveux central
Bacitracine	Somme de Bacitracine A, Bacitracine Bet Bacitracine C	Bovins	100 µg/kg	Lait	NEANT	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Lapins	150 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	A n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire	
Balsamum peruvianum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

[Bambermycine]	SANS OBJET	Lapins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	Médicaments anti-infectieux/antibioti
	Flavophospholipol A	Volailles	100 µg/kg	Muscle	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	(Règl. (UE) 2022/634 du 13.IV.2022, art. 1er + annexe, vig. 9.V.2022)
			100 µg/kg	Peau et graisse dans des proportions naturelles		
			3.000 µg/kg	Foie		
			20.000 µg/kg	Reins		
Baquiloprim	Baquiloprim	Bovins	10 µg/kg 300 µg/kg 150 µg/kg 30 µg/kg	Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Médicaments anti-infectieux / agents chimiothérapeutiques
		Porcins	40 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Peau + graisse Foie Reins		
Beclométhasone dipropionate	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à des fins d'inhalation	NEANT
Bellis perennis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT

Benzoate de benzyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Benzoate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Benzocaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A utiliser comme anesthésique uniquement	NEANT
		Salmonidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	
Benzyl4-hydroxybenzoate desodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Benzylp-hydroxybenzoate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Benzylpénicilline	Benzylpénicilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Bétaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Bétaméthasone	Bétaméthasone	Bovins, porcins	0,75 µg/kg 2,0 µg/kg 0,75 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	Corticoïdes / glucocorticoïdes
		Bovins	0,3 µg/kg	Lait		
Biotine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Bismuth sous-carbonate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Bismuth sous-gallate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Bismuth sous-nitrate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
		Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage intramammaire uniquement	NEANT
Bismuth sous-salicylate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Bituminosulfonates, sels d'ammonium et de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Boldo folium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Boroformiate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Borogluconate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Bromélaïne	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	Agents antidiarrhéiques] (Règl. (UE) 2017/1558 du 14.IX.2017, art. 1er + annexe, vig. 5.X.2017)
Bromhexine	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, volailles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT
Bromure de butylscopolamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Bromure, sel de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Bromure, sel de sodium	NON APPLICABLE	Tous les mammifères producteurs d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Bronopol	NON APPLICABLE	Poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Brotizolam	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique uniquement	NEANT

[Bupivacaïne	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	A utiliser uni- quement chez les por- celets âgés de 7 jours au plus. A usage cu- tané et épilé- sionnel uniquement.	Anesthésique local] (Règl. (UE) 2020/1685 du 12.XI.2020, art. 1er + an- nexe, vig. 3.XII.2020)
		Bovins			A utiliser uni- quement chez les veaux âgés de 2 mois au plus. A usage cu- tané et épilé- sionnel uniquement.	
Buséréline	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Butafosfan	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	Voies diges- tives et méta- bolisme / suppléments minéraux] (Règl. (UE) N° 20/2014 du 10.I.2014, art. 1er + an- nexe, vig. 31.I.2014)
n-Butane	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
n-Butanol	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage en tantqu'exci- pient	NEANT

Butyl4-hydroxybenzoate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Butyl4-hydroxybenzoate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Cabergoline	Cabergoline	Bovins	0,10 µg/kg 0,25 µg/kg 0,50 µg/kg 0,15 µg/kg 0,10 µg/kg	Graisse Foie Reins Muscle Lait	NEANT	Inhibiteur de la prolactine] (Règl. (UE) n° 677/2014 du 19.VI.2014, art. 1er + annexe, vig. 10.VII.2014)
Caféine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Calendula officinalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix	NEANT
Calendulae flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Camphora	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NEANT
Camphre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Usage externe uniquement	NEANT
Capsici fructus acer	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Carazolol	Carazolol	Bovins	5 µg/kg 5 µg/kg 15 µg/kg 15 µg/kg 1 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Médicaments agissant sur le système nerveux / médicaments agissant sur le système nerveux autonome
		Porcins	5 µg/kg 5 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		

Carbasalate calcique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT
Carbocétine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Carbonate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Carbonate de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Carbonate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	Voies digestives et métabolisme / complément en oligo-éléments] (Règl. (UE) 2016/710 du 12.V.2016, art. 1er + annexe, vig. 2.VI.2016)
Carbonate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Carbonate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	Voies digestives et métabolisme / suppléments minéraux] (Règl. (UE) n° 1057/2013 du 29.X.2013, art. 1er + annexe, vig. 2.XI.2013)
Cardiospermum halicacabum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Carlinae radix	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Carnitine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Carprofène	Somme du carprofène et du glucuronide de carprofène conjugués	Bovins, équidés	500 µg/kg 1 000 µg/kg 1 000 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NEANT	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires nonstéroïdiens
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour le lait	NON APPLICABLE		
Carvi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Caryophylli aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Céfacétrile	Céfacétrile	Bovins	125 µg/kg	Lait	Pour usage intramammaire uniquement	Médicament-santi-infectieux / antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE		
Céfalexine	Céfalexine	Bovins	200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 1 000 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Céfalonium	Céfalonium	Bovins	20 µg/kg	Lait	Uniquement pour usage intramammaire et traitement ophtalmologique	Médicament-santi-infectieux / antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE		

Céfapirine	Somme de céfapirine et de désacétylcéfapirine	Bovins	50 µg/kg 50 µg/kg 100 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Graisse Reins Lait	NEANT	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Céfazoline	Céfazoline	Bovins, ovins, caprins	50 µg/kg	Lait	NEANT	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	Usage intramammaire (sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine)	
Cefopérazone	Cefopérazone	Bovins	50 µg/kg	Lait	A n'utiliser que sur des vaches en lactation, en administration intramammaire	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE		
Cefquinome	Cefquinome	Bovins, porcins, équidés	50 µg/kg 50 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Bovins	20 µg/kg	Lait		
Ceftiofur	Somme de tous les résidus conservant la structure betalactam exprimée en tant que des furoylceftiofur	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	1 000 µg/kg 2 000 µg/kg 2 000 µg/kg 6 000 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Centellae asiaticae extractum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Cétrimide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlorite de sodium	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Chlorhexidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Chlorhydrate de clenbutérol	Clenbutérol	Bovins, équidés	0, 1 µg/kg 0, 5 µg/kg 0, 5 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	Médicaments agissant sur le système nerveux / médicaments agissant sur le système nerveux autonome
		Bovins	0, 05 µg/kg	Lait		
Chlorhydrate de dénavérine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlorhydrate de fenpipramide	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage intraveineux	NEANT
Chlorhydrate de xylazine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlormadinone	Chlormadinone	Bovins	4 µg/kg 2 µg/kg 2, 5 µg/kg	Graisse Foie Lait	Uniquement à usage zootechnique	Médicaments agissant sur le système de reproduction
Chlorocresol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Chloroforme	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage en tant qu'excipient dans les vaccins, jusqu'à une concentration de 1 % (m/v) et une dose totale de 20 mg par animal	NEANT] (Règl. (UE) N° 19/2014 du 10.I.2014, art. 1er + annexe, vig. 31.I.2014)
Chlorphénamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlortétracycline	Somme de la substance mère et des épi-mères en 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Chlorure d'ammonium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlorure de benzalkonium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme excipient jusqu'à une concentration de 0,05 %	NEANT
Chlorure de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Chlorure de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlorure de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlorure de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Chlorure de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chlorure de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Choline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Chrysanthemi cinerariifolii flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage local uniquement	NEANT
Chymotrypsine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Ciclésone]	La somme du ciclésone et du désisobutyryl-ciclésone, mesurée en tant que désisobutyryl-ciclésone après l'hydrolyse du ciclésone en désisobutyryl-ciclésone	Equidés	0,6 µg/kg 4 µg/kg 0,6 µg/kg 0,6 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Corticoïdes / Glucocorticoïdes] (Règl. (UE) 2020/43 du 17.I.2020, art. 1er + annexe, vig. 9.II.2020)
Cimicifugae racemosae rhizoma	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LM requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	NEANT
Cinchonae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Cinnamomi cassiae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Cinnamomi cassiae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Cinnamomi ceylanicae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Cinnamomi ceylanicor- tex, extraits standardisés et prépara- tions dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Citrate d'ammonium- ferrique	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Citrate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Citrate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Citri aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Citronellae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Citrulline	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Clazuril	NON APPLICABLE	Pigeon	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Cloprostenol	NON APPLICABLE	Bovins, por- cins, caprins, équidés	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
R- Cloprosténol	NON APPLICABLE	Bovins, por- cins, caprins, équidés	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Clorsulon]	Clorsulon	Bovins	35 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 16 µg/kg	Muscles Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites] (Règl. (UE) n° 683/2014 du 20.VI.2014, art. 1er + annexe, vig. 11.VII.2014)
[Closantel]	Closantel	Bovins	1.000 µg/kg 3.000 µg/kg 1.000 µg/kg 3.000 µg/kg 45 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites] (Règl. (UE) n° 682/2014 du 20.VI.2014, art. 1er + annexe, vig. 11.VII.2014)
		Ovins	1.500 µg/kg 2.000 µg/kg 1.500 µg/kg 5.000 µg/kg 45 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait		

Cloxacilline	Cloxacilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcs et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Cocoate de polyéthylène-glycol-7-glycéryl	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Colistine	Colistine	Toutes les espèces productrices d'aliments	150 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg 200 µg/kg 50 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcs et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Composés organiques iodés: - Iodoforme	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Condurango cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Convallaria majalis	Non applicable	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour utilisation dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NEANT
Coriandri aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Corticotrophine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Coumafos	Coumafos	Abeilles	100 µg/kg	Miel	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites

Crataegus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Cromoglycate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Cupressi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Cyfluthrine	Cyfluthrine (sommes des isomères)	Bovins, caprins	10 µg/kg 50 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 94 / 29 / CE du Conseil doivent être observées.	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
Cyhalothrine	Cyhalothrine (sommes des isomères)	Bovins	500 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Graisse Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 94 / 29 / CE du Conseil doivent être observées.	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites

Cyperméthrine	Cyperméthrine (sous ses isomères)	Tous les ruminants	20 µg/kg 200 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98 / 82 / CE de la Commission doivent être observées.	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
		Salmonidés	50 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
Cyromazine	Cyromazine	Ovins	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
Cystéine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Cytidine et ses 5'-mono-, 5'-di-et 5'-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Danofloxa- cine	Danofloxa- cine	Bovins, ovins, caprins, volailles	200 µg/kg 100 µg/kg 400 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les pois- sons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des propor- tions naturelles" Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'ap- pliquent pas aux poissons.	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins et volailles	100 µg/kg 50 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les por- cins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des propor- tions naturelles" Pour les vo- lailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des propor- tions naturelles". Ne pas utili- ser chez les animaux pro- duisant des œufs desti- nés à la consomma- tion humaine	
		Bovins, ovins, caprins	30 µg/kg	Lait		

Décoquinate	NON APPLICABLE	Bovins, ovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	NEANT
Deltaméthrine	Deltaméthrine	Tous les ruminants	10 µg/kg 50 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
		Poissons	10 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
Dembrexine	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Derquantel	Derquantel	ovine	2 µg/kg 40 µg/kg 20 µg/kg 5 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux dont le lait est destiné à la consommation humaine	Agents anti-parasitaires / Médicaments agissant sur les endoparasites] Règl. (UE) N° 890/2010 du 8.X.2010, art. 1er + annexe, vig. 12.X.12010)
Détomidine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique uniquement	NEANT
Dexaméthasone	Dexaméthasone	Bovins, caprins, porcins, équidés	0, 75 µg/kg 2 µg/kg 0, 75 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	Corticoïdes / glucocorticoïdes
		Bovins, caprins	0, 3 µg/kg	Lait		

Dexpanthenol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Dextran ferrique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Diazinon	Diazinon	Bovins, ovins, caprins, porcins	20 µg/kg 700 µg/kg 20 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
		Bovins, ovins, caprins	20 µg/kg	Lait		
[Dichlorhydrate d'octénidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage cutané uniquement.	Agents anti-infectieux / antiseptiques] Règl. (UE) N° 107/2012 du 8.II.2012, art. 1er + annexe, vig 12.II.2012)
Dichloroiso-cyanurate de sodium	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Dichlorure de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Dichlorure de fer	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Diclazuril]	NON APPLICABLE	Tous les ruminants, les porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
	Diclazuril	Volaille	500 µg/kg 500 µg/kg 1 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau et graisse dans des proportions naturelles Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les protozoaires] (Règl. (UE) n° 1235/2013 du 2.XII.2013, art. 1er + annexe, vig. 23.XII.2013)
		Lapins	150 µg/kg 300 µg/kg 2 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
Diclofénac	Diclofénac	Bovins	5 µg/kg 1 µg/kg 5 µg/kg 10 µg/kg 0, 1 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires nonstéroïdiens
		Porcins	5 µg/kg 1 µg/kg 5 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		

Dicloxacilline	Dicloxacilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMRgraisse concerne"peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Dicyclanile	Somme de dicyclanileet 2, 4, 6-triamino-pyrimidine-5-carbonitrile	Ovins	200 µg/kg 150 µg/kg 400 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
Diéthyl sébacate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Diéthylène glycol monoéthyléther]	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT] (Règl. (UE) 2015/1820 du 9.X.2015, art. 1er + annexe, vig. 30.X.2015)
Difloxacin	Difloxacin	Bovins, ovins, caprins	400 µg/kg 100 µg/kg 1 400 µg/kg 800 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Porcins	400 µg/kg 100 µg/kg 800 µg/kg 800 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Volailles	300 µg/kg 400 µg/kg 1 900 µg/kg 600 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins et volailles	300 µg/kg 100 µg/kg 800 µg/kg 600 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		

[Diflubenzuron]	Diflubenzuron	Salmonidés	10 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites] (Règl. (UE) 2019/1881 du 8.XI.2019, art. 1er + annexe, vig. 1.XII.2019, appl. 10.I.2020)
Dihydrochlorure de pipérazine	NON APPLICABLE	Poulets	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception des œufs	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Dihydrogénophosphate de 2-aminoéthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Dihydrostreptomycine	Dihydrostreptomycine	Tous les ruminants, porcins, lapins	500 µg/kg 500 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Tous les ruminants	200 µg/kg	Lait		
3, 5-Diiodo-L-tyrosine	NON APPLICABLE	Tous les mammifères producteurs d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Diméthicone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Diméthylsulfoxyde	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Diméthylacétamide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Dinoprost	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Dinoprost trométhamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Dinoprostone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Diocylsulfo-succinate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Diprophylline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Distéarate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
DL-aspartate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

DL-lysine d'acide acétylsalicylique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT
Doramectine	Doramectine	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	40 µg/kg 150 µg/kg 100 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
Doxapram	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Doxycycline	Doxycycline	Toutes les espèces productrices de denrées alimentaires	100 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine.	Agents anti-infectieux / Antibiotiques] (Règl. (UE) n° 2015/151 du 30.I.2015, art. 1er + annexe, vig. 20.II.2015)
--------------	-------------	---	--	------------------------------------	---	---

Echinacea	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci. Pour usage topique uniquement. Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix.	NEANT
Echinacea purpurea	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage topique uniquement	NEANT

Emamectine	Emamectine B1a	Poissons	100 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
Embonate de pyrantel	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Enilconazole	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Enrofloxacin	Somme d'enrofloxacin et de ciprofloxacine	Bovins, ovins, caprins	100 µg/kg 100 µg/kg 300 µg/kg 200 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles".	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Porcins, lapins	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	
		Volailles	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	
		Toutes les autres espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	

Epinéphrine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Eprinomec-tine	Eprinomec-tine B1a	Tous les ru-minants, équidés	50 µg/kg	Muscle	NEANT	Agents anti-parasitaires / Médicaments agissant sur les endo- et les ectopara-sites] (Règl. (UE) 2018/722 du 16.V.2018, art. 1er + an-nexe, vig. 6.VI.2018, appl. 16.VII.2018)
			250 µg/kg	Graisse		
			1.500 µg/kg	Foie		
			300 µg/kg	Reins		
			20 µg/kg	Lait		
		Poissons	50 µg/kg	Muscle et peau dans des propor-tions naturelles		
		Lapins	50 µg/kg	Muscle		
			250.µg/kg	Graisse		
			1 500 µg/kg	Foie		
			300 µg/kg	Reins		

Erythromy- cine	Erythromy- cine A	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 200 µg/kg 40 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les pois- sons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des propor- tions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'ap- pliquent pas aux poissons. Pour les por- cins et les vo- lailles, la LMRgraisse concerne "peau et graisse dans des propor- tions naturelles".	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
Estradiol 17β	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique et zootech- nique uniquement	NEANT
Etamiphylline camsylate	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Etamsylate	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Ethanol	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT

Ethyl oléate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Ethylènediamine tétraacétate et ses sels	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Etiproston trométhamine	NON APPLICABLE	Bovins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Eucalypti aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Eucalyptol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Eucalyptus globulus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT

Euphrasia officinalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Extrait d'absinthe	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Extrait de cardamome	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Extrait de pyrèthre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
[Extrait semi-solide purifié de <i>Humulus lupulus</i> L. contenant approximativement 48 % de bêta-acides (tels que des sels de potassium)]	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	Miel	NEANT	Agents anti-parasitaires / Médicaments agissant sur les ectoparasites] (Règl. (UE) 2016/129 du 1.I.2016, art. 1er + annexe, vig. 22.II.2016)

[Facteur de croissance des granulocytes bovins pégylé	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	Agents biologiques / immunomodulateurs] (Règl. (UE) n° 202/2012 du 8.III.2012, art. 1er + annexe, vig. 12.III.2012)
Febantel	Somme des résidus extractibles pouvant être oxydés en sulfone d'oxfendazole	Tous les ruminants, les porcins, les équidés	50 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concern "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
		Tous les ruminants	10 µg/kg	Lait		
[Fenbendazole	Somme des résidus extractibles pouvant être oxydés en sulfone d'oxfendazole	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	50 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg 10 µg/kg 1.300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites] (Règl. (UE) n° 1161/2012 du 7.XII.2012, art. 1er + annexe, vig. 11.XII.2012)
Fenvalérate	Fenvalérate (somme des isomères RR, SS, RS et SR)	Bovins	25 µg/kg 250 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg 40 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
Firocoxib	Firocoxib	Equidés	10 µg/kg 15 µg/kg 60 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NEANT	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires non stéroïdiens

Florfenicol	Somme du florfenicolet de ses métabolites mesurés comme florfenicolamine	Bovins, ovins, caprins	200 µg/kg 3 000 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Foie Reins	Ne s'applique pas aux animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine.	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Porcins	300 µg/kg 500 µg/kg 2 000 µg/kg 500 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Volailles	100 µg/kg 200 µg/kg 2 500 µg/kg 750 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Poissons	1 000 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	100 µg/kg 200 µg/kg 2 000 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		

[Fluazuron	Fluazuron	Tous les ru- minants à l'exception des bovins et ovins	200 µg/kg	Muscle	Ne pas utili- ser chez les animaux pro- duisant du lait destiné à la consomma- tion humaine	Agents anti- parasitaires / médicaments agissant sur les ectopara- sites] (Règl. (UE) 2018/523 du 28.III.2018, art. 1er + an- nexe, vig. 24.IV.2018, appl. 3.VI.2018)
			7.000 µg/kg	Graisse		
			500 µg/kg	Foie		
			500 µg/kg	Reins		
		Bovins	200 µg/kg	Muscle	NEANT	
			7.000 µg/kg	Graisse		
			500 µg/kg	Foie		
			500 µg/kg	Reins		
			200 µg/kg	Lait		
		Poissons	200 µg/kg	Muscle et peau dans des propor- tions naturelles	NEANT	
Flubendazole	Somme de flubendazole et (2- amino1H- benzimida- zole-5-yl) (4fluoro- phényl)méthanone	Volailles, porcins	50 µg/kg 50 µg/kg 400 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NEANT	Agents anti- parasitaires / médicaments agissant sur les endopara- sites
Flubendazole		Volailles	400 µg/kg	Œufs		

Fluméquine	Fluméquine	Bovins, ovins, caprins, porcins	200 µg/kg 300 µg/kg 500 µg/kg 1 500 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine.	Médicaments anti-infectieux / antibiotiques
		Bovins, ovins, caprins	50 µg/kg	Lait		
		Volailles	400 µg/kg 250 µg/kg 800 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Poissons	600 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions-naturelles		
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des bovins, ovins, caprins, porcins, volailles et poissons	200 µg/kg 250 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
Fluméthrine	Fluméthrine (somme d'isomères trans-Z)	Bovins	10 µg/kg 150 µg/kg 20 µg/kg 10 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
		Ovins	10 µg/kg 150 µg/kg 20 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	

Flunixinine	Flunixinine	Bovins	20 µg/kg 30 µg/kg 300 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NEANT	Anti-inflam- matoires / anti-inflam- matoires nonstéroï- diens
		Porcins	50 µg/kg 10 µg/kg 200 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins		
		Equidés	10 µg/kg 20 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
	5-Hydroxyflu- nixinine	Bovins	40 µg/kg	Lait		
[Fluralaner	Fluralaner	Volailles	65 µg/kg	Muscles	NEANT	Agents anti- parasitaires / médicaments agissant sur les ectopara- sites] (Règl. (UE) 2017/201 du 6.II.2017, art. 1er + annexe, vig. 27.II.2017, appl. 8.IV.2017)
			650 µg/kg	Peau et graisse dans des propor- tions naturelles		
			650 µg/kg	Foie		
			420 µg/kg	Reins		
			1300 µg/kg	Œufs		
Foeniculi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Formaldé- hyde	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Formaldéhyde-sulfoxyde de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT	
Frangulae cortex, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT	
Furosémide	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NEANT	
[Gamithromycine]	Gamithromycine	Tous les ruminants à l'exception des bovins	50 µg/kg	Muscles	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / antibiotiques] (Règl. (UE) 2016/2045 du 23.XI.2016, art. 1er + annexe, vig. 14.XII.2016)	
			50 µg/kg	Graisse			
			300 µg/kg	Foie			
			200 µg/kg	Reins			
		Bovins	20 µg/kg	Graisse			
			200 µg/kg	Foie			
			100 µg/kg	Reins			
		Porcins	100 µg/kg	Muscles	NEANT		
			100 µg/kg	Peau et graisse dans des proportions naturelles			
			100 µg/kg	Foie			
			300 µg/kg	Reins			

[Gentamicine	Somme de gentamicine C1, gentamicine C1a, gentamicine C2 et gentamicine C2a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments et les poissons	50 µg/kg 50 µg/kg 200 µg/kg 750 µg/kg 100 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Pour les porcs, la graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / Antibiotiques] (Règl. (UE) 2016/305 du 3.III.2016, art. 1er + annexe, vig. 24.III.2016)
Gentianae radix, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Ginkgo biloba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NEANT

Ginseng	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Ginseng, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glucoheptonate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glucoheptonate ferrique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gluconate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gluconate de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gluconate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Gluconate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gluconate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Gluconate de nickel	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gluconate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glucono glucoheptonate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gluconolactate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glucuronate d'amino-2éthanol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glucuronate de bétaine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glucuronate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glutamate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Glutamate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glutamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glutaraldéhyde	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glycérol formal	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glycérophosphate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glycérophosphate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glycérophosphate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Glycérophosphate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glycérophosphate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Glycine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Glycosaminoglycanes polysulfatés	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gonadostimuline chorionique (HGC naturelle et les produits de synthèse analogues)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gonadotrophine chorionique humaine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gonadotrophine extraite de sérum de jument gravide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Gonadotrophine humaine ménopausale	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Guanosine et ses 5'-mono-, 5'-di-et 5'-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Halofuginone	Halofuginone	Bovins	10 µg/kg 25 µg/kg 30 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les protozoaires

Hamamelis virginiana	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans les médicaments ne dépassant pas une partie pour dix	NEANT
		Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	
Harpagophytum procumbens	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT

Harunga madagasca-riensis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NEANT
Héparine et ses sels	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Heptaminol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Heptonate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hespéridine	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hespéridine méthylchalcone	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Hexaflumuron]	Hexaflumuron	Poissons	500 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NEANT	Agents anti-parasitaires / Médicaments agissant sur les ectoparasites] (Règl. (UE) 2015/1079 du 3.VII.2015, art. 1er + annexe, vig. 24.VII.2015, appl. 2.IX.2015)
Hexétidine	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage topique uniquement	NEANT
Hippocastani semen	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage topique uniquement	NEANT
Histidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hormone libérant l'hormone D-phénylalanine (6)-lutéinisante	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hormone libérant la gonadotrophine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hormone lutéinisante (LH naturelle de toutes les espèces et ses produits de synthèse)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Hormone stimulant folliculaire (FSH naturelle de toutes les espèces et ses produits de synthèse)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hydrocarbure d'origine minérale de C10 à C60, de faible à haute viscosité incluant les cires microcristallines, composés aliphatiques, aliphatiques ramifiés et alicycliques	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Sont exclus les composés aromatiques et insaturés	NEANT
Hydrochlorothiazide	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hydrocortisone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Hydroxyacétate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[4-Hydroxybenzoate de propyle et son sel de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme conservateur	NEANT] (Règl. (UE) 2015/1080 du 3.VII.2015, art. 1er + annexe, vig. 24.VII.2015, appl. 2.IX.2015)

Hydroxyde d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hydroxyde de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hydroxyde de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hydroxyéthylsalicylate	NON APPLICABLE	Toutes espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
8-Hydroxyquinoline	NON APPLICABLE	Tous les mammifères producteurs d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage topique sur les animaux nouveaux-nés	NEANT
Hydroxystéarate de polyéthylèneglycol 15	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT
Hyperici oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Hypericum perforatum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Hypophosphite de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NON APPLICABLE	NEANT
Hypophosphite de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Hypophosphite de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Imidaclopride	Imidaclopride	Poissons	600 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites] (Règl. (UE) 2021/621 du 15.IV.2021, art. 1er + annexe, vig. 6.V.2021)

Imidocarbe	Imidocarbe	Bovins	300 µg/kg 50 µg/kg 2 000 µg/kg 1 500 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les protozoaires
		Ovins	300 µg/kg 50 µg/kg 2 000 µg/kg 1 500 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	
Inosine et ses 5'-mono-, 5'-di- et 5'-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Inositol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Iode et composés iodés inorganiques comprenant: - Iodure de sodium et potassium - Iodate de sodium et potassium - Iodophores comprenant polyvinylpyrrolidone-iode	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Isobutane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Isoflurane	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A utiliser par inhalation	Anesthésique général]
		Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A utiliser par inhalation pour les porcelets âgés de 7 jours au plus	(Règl. (UE) 2018/1076 du 30.VII.2018, art. 1er + annexe, vig. 20.VIII.2018, appl. 29.IX.2018)
Isoleucine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Isopropanol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Isoxsuprine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Seulement pour les indications thérapeutiques autorisées par <u>Directive 96</u> (/fr/extranet/document/770/fr#art) / <u>22 / CE</u> (/fr/extranet/document/770/fr#art) du Conseil	NEANT
[Ivermectine	22, 23-Dihydro-avermectine B 1a	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	30 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites] (Règl. (UE) n° 418/2014 du 24.IV.2014, art. 1er + annexe, vig. 15.V.2014)

Jecoris oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage topique uniquement	NEANT
Juniperi fructus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Kanamycine	Kanamycine A	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	100 µg/kg 100 µg/kg 600 µg/kg 2 500 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Kétamine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Kétoprofène	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
	Kétoprofène	Volailles	10 µg/kg 30 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Peau et graisse dans des proportions naturelles Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	NEANT] (Règl. (UE) 2023/2194 du 19.X.2023, art. 1er + annexe, vig. 9.XI.2023)

Lachnanthes tinctoria	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NEANT
Lactate d'éthyl	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Lanoline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Lasalocide	Lasalocide A	Volailles	60 µg/kg 300 µg/kg 150 µg/kg 300 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Foie Reins Peau et graisse dans les proportions naturelles Œufs	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques] Règl. (UE) n° 1277/2014 du 1.XII.2014, art. 1er + annexe, vig. 22.XII.2014)
		Bovins	10 µg/kg 20 µg/kg 100 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	

Lauri folii aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Lauri fructus	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Laurylsulfate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Laurylsulfate d'ammonium	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Lavandulae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Léciréline	NON APPLICABLE	Bovins, équi- dés, lapins	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Lectine ex- traite des ha- ricots rouges (Phaseolus vulgaris)	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Lespedeza capitata	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Leucine	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Lévamisole	Lévamisole	Bovins, ovins, porcins, volailles	10 µg/kg 10 µg/kg 100 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins et les volailles, la LMRgraisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles" Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
Lévométhadone	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage intraveineux	NEANT
Lévothyroxine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Lidocaïne	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour anesthésie locale et régionale uniquement	Anesthésique local] (Règl. (UE) 2020/1712 du 16.XI.2020, art. 1er + annexe, vig. 7.XII.2020)
		Porcins			Uniquement pour les porcelets âgés de 7 jours au plus Uniquement pour un usage cutané et épilésionnel	
	Lidocaïne	Bovins	150 µg/kg 200 µg/kg 1 µg/kg 200 µg/kg 30 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	NEANT	

Lincomycine	Lincomycine	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 1 500 µg/kg 150 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Lini oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Lobaria pulmonaria	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT

Lobéline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Lufénurone (isomères RS)	Lufénurone (isomères RS)	Poissons	1 350 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NEANT	Agents anti-parasitaires / Médicaments agissant sur les ectoparasites] Règl. (UE) n° 967/2014 du 12.IX.2014, art. 1er + annexe, vig. 3.X.2014)
Luprostiol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Lysine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Majoranae herba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Maléate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Maléate d'ergométrine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Usage uniquement chez les femelles parturientes	NEANT

Mannitol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Marbofloxacin	Marbofloxacin	Bovins, porcins	150 µg/kg 50 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / antibiotiques
		Bovins	75 µg/kg	Lait		
Matricaria recutita et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Matricariae flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Mébéndazole	Somme de-mébendazole, méthyl(5-(1-hydroxy, 1-phényl) méthyl-1H-benzimidazol-2-yl)carbamate et(2-amino-1H-benzimidazol-5-yl)phénylméthanone, exprimés comme équivalents de mébéndazole	Ovins, caprins, équidés	60 µg/kg 60 µg/kg 400 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
Méicillinam	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage intra-utérin	NEANT
Medicago sativa extractum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Médroxypro-gestérone acétate	NON APPLICABLE	Ovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage intra-vaginal, uniquement à des fins zootechniques	NEANT
Mélatonine	NON APPLICABLE	Ovins, caprins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Melissae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Melissae folium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Méloxicam	Méloxicam	Bovins, caprins, porcins, lapins, équidés	20 µg/kg 65 µg/kg 65 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires nonstéroïdiens
		Bovins, caprins	15 µg/kg	Lait		
Ménadione	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Menbutone	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, porcins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Menthae arvensis aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Menthae piperitae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Menthol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Mépivacaïne	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Exclusivement par voie intra-articulaire et péri-durale comme anesthésique local	NEANT
Mercaptamine chlorhydrate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Mésilate de tricaïne	NON APPLICABLE	Poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour baignade dans l'eau uniquement	NEANT
Métamizolum	4-Méthylaminoantipyrine	Bovins, porcs, équidés	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcs, la LMR concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires non stéroïdiens
		Bovins	50 µg/kg	Lait		
Méthionate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Méthionine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Méthylbenzoate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

2-Méthyle-2-phénoxy-propanoate de sodium	NON APPLICABLE	Bovins, porcins, caprins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Méthylprednisolone	Méthylprednisolone	Équidés	10 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 2 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Corticoïdes / glucocorticoïdes] (Règl. (UE) n° 2015/149 du 30.I.2015, art. 1er + annexe, vig. 20.II.2015)
		Bovins	10 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 2 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	NEANT	
1-Méthyl-2-pyrrolidone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Millefolii herba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Monensin	Monensin A	Bovins	2 µg/kg 10 µg/kg 50 µg/kg 10 µg/kg 2 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques] (Règl. (UE) n° 59/2013 du 23.I.2013, art. 1er + annexe, vig. 13.II.2013)

[MonépanTEL	MonépanTEL-sulfone	Ovins, caprins	700 µg/kg 7000 µg/kg 5000 µg/kg 2000 µg/kg 170 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites (Règl. (UE) 2016/1834 du 17.X.2016, art. 1er + annexe, vig. 7.XI.2016, appl. 17.XII.2016)
		Bovins	300 µg/kg 7000 µg/kg 2000 µg/kg 1000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	
Monooléate et trioléate de polyoxyéthylène sorbitane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Monostéarate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Monothioglycérol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Montanide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Morantel	Somme des résidus pouvant être hydrolysés en N-méthyl- 1, 3-propanediamine, exprimée en équivalents morantel	Tous les ruminants	100 µg/kg 100 µg/kg 800 µg/kg 200 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites

Moxidectine	Moxidectine	Bovins, ovins, équidés	50 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endo- et les ectoparasites
		Bovins, ovins	40 µg/kg	Lait		
Myglyol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Myristicae aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A n'utiliser que sur l'animal nouveau-né	NEANT
Nafcillin	Nafcillin	Tous les ruminants	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour usage intramammaire uniquement	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Natamycine	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

[Néomycine(framylène) inclus)	Néomycine B	Toutes les espèces productrices d'aliments	500 µg/kg 500 µg/kg 5 500 µg/kg 9 000 µg/kg 1 500 µg/kg 500 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / antibiotiques] (Règl. (UE) n° 1056/2013 du 29.X.2013, art. 1er + annexe, vig. 19.XI.2013)
Néostigmine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Nétobimine	Somme d'oxyde d'albendazole, de sulfone d'albendazole et de sulfone d'aminobenzimidazole, exprimée en albendazole	Bovins, ovins	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Uniquement à usage oral	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
Nicoboxil	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Nicotinate de méthyle	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Nitrate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Nitrite de sodium	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage topique uniquement	NEANT
[Nitroxinil	Nitroxinil	Bovins, ovins	400 µg/kg 200 µg/kg 20 µg/kg 400 µg/kg 20 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait		Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites] (UE) N° 201/2012 du 8.III.2012, art. 1er + annexe, vig. 12.III.2012)
Nonivamide	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage topique uniquement	NEANT
Norgestomet	Norgestomet	Bovins	0, 2 µg/kg 0, 2 µg/kg 0, 2 µg/kg 0, 2 µg/kg 0, 12 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	A des fins thérapeutiques et zootecniques seulement	Médicaments agissant sur le système dereproduction
Novobiocine	Novobiocine	Bovins	50 µg/kg	Lait	A n'utiliser qu'en administration intramammaire	Agents anti-infectieux / antibiotiques
	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	NEANT	

Okoubaka aubrevillei	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Oléate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Oléyloléate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Omeprazole	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Orgotéine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Ornithine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Orotate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Ovotransfer-rine	NON APPLICABLE	Poulets	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à des fins d'inhalation	Médicaments anti-infectieux]
		Toutes les volailles, à l'exception des poulets	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à des fins d'inhalation Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	(Règl. (UE) 2019/238 du 8.II.2019, art. 1er + annexe, vig. 3.III.2019)
Oxacilline	Oxacilline	Toutes les espèces productrices d'aliments	300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 30 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMRgraisse concerne"peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / antibiotiques

Oxfendazole	Somme des résidus extractibles pouvant être oxydés en sulfone d'oxfendazole	Tous les ruminants, les porcins, les équidés	50 µg/kg 50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
		Tous les ruminants	10 µg/kg	Lait		
Oxibendazole	Oxibendazole	Porcins	100 µg/kg 500 µg/kg 200 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
Oxyde de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Oxyclozanide	Oxyclozanide	Tous les ruminants	20 µg/kg 20 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg 10 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
Oxyde d'albendazole	Somme d'oxyde d'albendazole, desulfone d'albendazole et de sulfone d'amin-2 albendazole, exprimée en albendazole	Bovins, ovins	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
Oxyde de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Oxyde de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Oxyde de dicuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Oxyde de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Oxyde de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Oxyde de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Oxytétracycline	Somme de la substance mère et de ses épimères en 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Oxytocine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Pancréatine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Pantothénate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Papaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Papavérine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Veau nouveau-né uniquement	NEANT
Paracétamol	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Parconazole	NON APPLICABLE	Pintade	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Paromomycine]	Paromomycine	Toutes les espèces productrices d'aliments	500 µg/kg 1 500 µg/kg 1 500 µg/kg 200 µg/kg	Muscles Foie Reins Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne «muscle et peau dans des proportions naturelles». Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.	Agents anti-infectieux / antibiotiques] (Règl. (UE) 2018/1967 du 12.XII.2018, art. 1er + annexe, vig. 2.I.2019, appl. 11.II.2019)
Peforelin	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Pénéthamate	Benzylpénicilline	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 4 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcs, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Pepsine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Perméthrine	Perméthrine (somme des isomères)	Bovins	50 µg/kg 500 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour le lait, les autres dispositions de la directive 98 / 82 / CE de la Commission doivent être observées.	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
Peroxyde d'hydrogène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Phénol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Phénoxy-méthylpénicilline]	Phénoxy-méthylpénicilline	Porcins	25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques] (Règl. (UE) N° 84/2012 du 1.II.2012, art. 1er + annexe, vig. 5.II.2012)
		Volailles	25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg 25 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins Œufs	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	

Phénylalanine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Phloroglucinol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Phosphate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Phosphate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Phosphate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Phoxime	Phoxime	Toutes les espèces productrices d'aliments, à l'exception des poissons	25 µg/kg 550 µg/kg 50 µg/kg 30 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Œufs	Pour les porcs et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.	Agents antiparasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites] (Règl. (UE) n° 1186/2012 du 11.XII.2012, art. 1er + annexe, vig. 15.XII.2012)
Phtalate de diéthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Phtalate de diméthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Phytolacca americana	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NEANT
Phytoménadione	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Piceae turioniferae extractum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Picoline de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Pipérazine	Pipérazine	Porcins	400 µg/kg 800 µg/kg 2 000 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites
		Poulets	2 000 µg/kg	Œufs		
Pipéronylbutoxyde	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Pirlimycine	Pirlimycine	Bovins	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg 400 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Policrésulène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Poloxalène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Poloxamère	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Polyéthylène-glycols (de masse moléculaire comprise entre 200 et 10 000)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NON APPLICABLE
Polyoxyle-huile de ricin avec 30 à 40 unités d'oxyéthylène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	Stéarate de calcium
Polyoxyle-huile de ricin hydrogénée avec 40 à 60 unités d'oxyéthylène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	Stéarate de calcium
Polyphosphates de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Polysorbate 80	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NON APPLICABLE
[Praziquantel	NON APPLICABLE	Tous les ruminants à l'exception des bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
	Praziquantel (somme des isomères)	Poissons	20 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NEANT	NEANT] (Règl. (UE) 2023/981 du 17.V.2023, art. 1er + annexe, vig. 11.VI.2023)
[Prednisolone	Prednisolone	Bovins	4 µg/kg 4 µg/kg 10 µg/kg 10 µg/kg 6 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Corticoïdes / glucocorticoïdes] (Règl. (UE) n° 406/2013 du 2.V.2013, art. 1er + annexe, vig. 23.V.2013)
		Equidés	4 µg/kg 8 µg/kg 6 µg/kg 15 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
Prethcamide (crothétamide et cropropamide)	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Procaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Produits d'oxydation de Terebinthinae oleum	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Progestérone	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, équidés (femelles)	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Uniquement pour une utilisation thérapeutique ou zootecnique intravaginale et conformément aux dispositions de la <u>directive 96</u> (/fr/extranet/document/770/fr#art)/22/CE (/fr/extranet/document/770/fr#art)	NEANT
[Prolactine porcine	NON APPLICABLE	Porcine	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Pour utilisation orale chez les porcelets nouveau-nés jusqu'à 0,2 mg/animal. Pour utilisation chez les truies jusqu'à 5 mg/animal.	Médicaments agissant sur le système de reproduction] (Règl. (UE) 2018/721 du 16.V.2018, art. 1er + annexe, vig. 6.VI.2018)
Proline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Propane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Propionate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Propionate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Propylène glycol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Prunus laucerasus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NEANT
2-Pyrrolidone	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Pyrosulfite de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Quatresine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme conservateur jusqu'à une concentration de 0,5 %	NEANT
Quercus cortex	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Rafoxanide	Rafoxanide	Tous les ruminants à l'exception des ovins	30 µg/kg 30 µg/kg 10 µg/kg 40 µg/kg 10 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites] (Règl. (UE) 2023/2203 du 20.X.2023, art. 1er + annexe, vig. 12.XI.2023)
		Ovins	100 µg/kg 250 µg/kg 150 µg/kg 150 µg/kg 10 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	NEANT	
Rhei radix, extraits standardisés et préparations dérivées	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Ribonucléate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Ricini oleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT

Rifaximine	Rifaximine	Bovins	60 µg/kg	Lait	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Rifaximine	NON APPLICABLE	Bovins	Pas de LMR requises pour toutes les denrées à l'exception du lait	NON APPLICABLE	Usage intra-mammaire, sauf si le pis peut être destiné à la consommation humaine, et usage intra-utérin seulement.	NON APPLICABLE
		Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	
Romifidine	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage thérapeutique uniquement	NEANT
Rosmarini aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Rosmarini folium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Ruscus aculeatus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Ruta graveolens	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	NEANT
[Salicylate basique d'aluminium]	Acide salicylique	Bovins, caprins, équidés, lapins	200 µg/kg 500 µg/kg 1 500 µg/kg 1 500 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins	NEANT	Agents anti-diarrhéiques et anti-inflammatoires intestinaux] (Règl. (UE) 2016/2074 du 25.XI.2016, art. 1er + annexe, vig. 16.XII.2016, appl. 25.I.2017)
		Bovins, caprins, équidés	9 µg/kg	Lait		
	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments, à l'exception des bovins, caprins, équidés, lapins et poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	

Salicylate de méthyle	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
[Salicylate de sodium	NON APPLICABLE	Bovins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage oral Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	NEANT
		Toutes les espèces productrices d'aliments à l'exception des poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	
	Acide salicylique	Dindes	400 µg/kg 2 500 µg/kg 200 µg/kg 150 µg/kg	Muscle Peau et graisse dans des proportions naturelles Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires non stéroïdiens] (Règl. (UE) n° 1191/2012 du 12.XII.2012, art. 1er + annexe, vig. 16.XII.2012)
Salviae folium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sambuci flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Saponines de quillaia	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sarafloxacin	Sarafloxacin	Poulets	10 µg/kg 100 µg/kg	Peau + graisse Foie	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / antibiotiques
		Salmonidés	30 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles		
[Sélénate de baryum]	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pas d'administration par injection	Voies digestives et métabolisme / suppléments minéraux] (Règl. (UE) 2015/446 du 17.III.2015, art. 1er + annexe, vig. 7.V.2015)
Sélénate de potassium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sélénate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Selenicereus grandiflorus	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NEANT
Sélénite de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Serenoa repens	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Sérine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Sérotonine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Silicate d'aluminium et de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Silicate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Silybum marianum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Sinapis nigrae semen	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Sisapronil	Sisapronil	Bovins, caprins	100 µg/kg 2.000 µg/kg 200 µg/kg 100 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.	Agents anti-parasitaires / Médicaments agissant sur les ectoparasites] (Règl. (UE) 2015/2062 du 17.XI.2015, art. 1er + annexe, vig. 8.XII.2015)
Sodium de tosylchloramide	NON APPLICABLE	Bovins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
		Poissons	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour baignade dans l'eau uniquement	
Solidago virgaurea	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT

[Solvant naphta aromatique léger, avec une concentration de cumène ne dépassant pas 2,5 % et une concentration de benzène ne dépassant pas 0,0002 %]	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A usage cutané uniquement. Uniquement à un volume ne dépassant pas 15 µl de solvant naphta/kg de poids corporel.	NEANT] (Règl. (UE) 2018/520 du 28.III.2018, art. 1er + annexe, vig. 23.IV.2018)
Somatosalm	NON APPLICABLE	Saumon	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sorbitan sesquioleate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Soufre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Spectinomycine	Spectinomycine	Ovins	300 µg/kg 500 µg/kg 2 000 µg/kg 5 000 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Agents anti-infectieux / antibiotiques
		Toutes les autres espèces productrices de viande	300 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg 5 000 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Pour les porcs et les volailles, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	

Spiramycine	Somme de spiramycine et néospiramycine	Bovins	200 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 300 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques
		Poulets	200 µg/kg 300 µg/kg 400 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	
	Spiramycine 1	Porcins	250 µg/kg 2 000 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	
Stéarate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Stéarate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Stéarate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Stéarate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Stéarates de polyéthylène-glycol avec des unités 8-40 d'oxyéthylène	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage en tant qu'excipient	NEANT

Streptomycine	Streptomycine	Tous les ruminants, les porcins, les lapins	500 µg/kg 500 µg/kg 500 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcins, la LMR concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / antibiotiques
		Tous les ruminants	200 µg/kg	Lait		
Strychni semen	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Jusqu'à l'équivalent de 0,1 mg/kg p.c. de strychnine par voie orale uniquement	NEANT
Strychnine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Jusqu'à 0,1 mg/kg p.c. par voie orale seulement	NEANT
Substances utilisées dans les médicaments vétérinaires homéopathiques	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Toute substance utilisée dans les médicaments vétérinaires homéopathiques à condition que sa concentration n'excède pas une partie pour dix mille	NEANT
Sulfate d'ammonium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfate de calcium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfate de cétoestéaryle sodique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Sulfate de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfate de cuivre	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfate de fer	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfate de manganèse	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT
Sulfate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfate de nickel	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfate de zinc	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Sulfogaiacol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Sulfonamides (toutes les substances du groupe des sulfonamides)	Substance parentale	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Le total des résidus de toutes les substances ne doit pas dépasser 100 µg/kg Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Médicaments anti-infectieux / agents chimiothérapeutiques
		Bovins, ovins, caprins	100 µg/kg	Lait		
Symphyti radix	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage topique sur-peau saine	NEANT

Syzygium cumini	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Tanninum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Tartrate de butorphanol	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NEANT
Tartrate de kétansérine	NON APPLICABLE	Equidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Tau fluvalinate	NON APPLICABLE	Abeilles	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Teflubenzuron	Teflubenzuron	Salmonidés	500 µg/kg	Muscle et peau dans des proportions naturelles	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les ectoparasites
Terebinthinae aetheroleum rectificatum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT
Terebinthinae laricina	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Pour usage topique uniquement	NEANT

Terpine	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, caprins, porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Tétracaïne	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A utiliser comme anesthésique uniquement	NEANT
Tétracycline	Somme de la substance mère et des épimères en 4	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 300 µg/kg 600 µg/kg 100 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons.	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Théobromine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Théophylline	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Thiabendazole	Somme de thiabendazole et de 5-hydroxythiabendazole	Bovins, caprins	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites

Thiamphénicol	Thiamphénicol	Toutes les espèces productrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMRgraisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / antibiotiques
Thiamylal	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NEANT
Thiomersal	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme conservateur dans des vaccins multi-doses à une concentration maximale de 0,02 %	NEANT

Thiopental sodique	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement par voie intraveineuse	NEANT
Thiosulfate de sodium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Thréonine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Thuja occidentalis	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent	NEANT
Thymi aetheroleum	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Thymidine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Thymol	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Tiamuline	Somme des-métabolites pouvant être hydrolysés en 8-a-hydroxymutinine	Porcins, lapins	100 µg/kg 500 µg/kg	Muscle Foie	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques
		Poulets	100 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie		
		Dindes	100 µg/kg 100 µg/kg 300 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie		
	Tiamuline	Poulets	1 000 µg/kg	Œufs		
Tiaprost	NON APPLICABLE	Bovins, ovins, porcins, équidés	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Tildipirosine	Tildipirosine	Bovins, caprins	400 µg/kg 200 µg/kg 2 000 µg/kg 3 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / antibiotiques] (Règl. (UE) n° 201/2014 du 3.III.2014, art. 1er + annexe, vig. 24.III.2014)
		Porcins	1 200 µg/kg 800 µg/kg 5 000 µg/kg 10 000 µg/kg	Muscle Peau et graisse dans des proportions naturelles Foie Reins		
Tiliae flos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Tilmicosine	Tilmicosine	Volailles	75 µg/kg 75 µg/kg 1 000 µg/kg 250 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / antibiotiques
		Toutes les espèces productrices d'aliments, à l'exception des volailles	50 µg/kg 50 µg/kg 1 000 µg/kg 1 000 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait	Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins, la LMR graisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	
Timerfonate	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement comme conservateur dans des vaccins multi-doses à une concentration maximale de 0,02 %	NEANT
Toldimfos	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

[Toltrazuril	Toltrazuril-sulfone	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	100 µg/kg 150 µg/kg 500 µg/kg 250 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les porcs, la LMR "Graisse" concerne "la peau et la graisse dans des proportions naturelles". Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine.	Agents anti-parasitaires / agissant contre "protoza"] (Règl. (UE) 2023/454 du 2.III.2023, art. 1er + annexe, vig. 23.III.2023)
		Volailles	100 µg/kg 200 µg/kg 600 µg/kg 400 µg/kg 140 µg/kg	Muscle Peau et graisse Foie Reins Œufs	NEANT	
Tragacanthé	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Trichlorméthiazide	NON APPLICABLE	Toutes les espèces de mammifères productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Triclabendazole	Somme des résidus extractibles qui peuvent être oxydés en céto-triclabendazole	Tous les ruminants	225 µg/kg 100 µg/kg 250 µg/kg 150 µg/kg 10 µg/kg	Muscles Graisse Foie Reins Lait	NEANT	Agents anti-parasitaires / médicaments agissant sur les endoparasites] (Règl. (UE) n° 676/2014 du 19.VI.2014, art. 1er + annexe, vig. 10.VII.2014)

Trimétho- prime	Trimétho- prime	Equidés	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Pour les pois- sons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des propor- tions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'ap- pliquent pas aux poissons.	Médicaments anti-infectieux / agents chimiothéra- piques
		Toutes les autres es- pèces pro- ductrices d'aliments	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Graisse Muscles Foie Reins Lait	Pour les por- cins et les vo- lailles, la LMRgraisse concerne"peau et graisse dans des pro- portions naturelles". Ne pas utili- ser chez les animaux pro- duisant des œufs desti- nés à la consomma- tion humaine	
Triméthyl- phloroglucinol	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Trioléate de sorbitan	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Trioxyde de dimanganèse	NON APPLICABLE	Toutes les es- pèces pro- ductrices d'aliments	Aucune LMR requis	NON APPLICABLE	Uniquement à usage oral	NEANT

Trioxyde de cobalt	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Trisilicate de magnésium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Tristéarate d'aluminium	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Trypsine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Tryptophane	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Tulathromycine	(2R,3S,4R,5R,8R,9R,10R,11R,12S,13S,14R)-2-éthyl-3,4,10,13-tetra-hydroxy-3,5,8,10,12,14-hexaméthyl-11-[[3,4,6-trideoxy-3-(diméthylamino)-β-D-xylo-hexopyranosyl]oxy]-1-oxa-6-azacyclopent-decan-15-one exprimé en équivalents tulathromycine	Porcs	150 µg/kg 250 µg/kg 5 400 µg/kg 1 800 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait destiné à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / Antibiotiques] (Règl. (UE) 2015/394 du 10.III.2015, art. 1er + annexe, vig. 31.III.2015)
		Bovins	300 µg/kg 200 µg/kg 4 500 µg/kg 3 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins		
		Porcins	800 µg/kg 300 µg/kg 4 000 µg/kg 8 000 µg/kg	Muscles Peau et graisse dans des proportions naturelles Foie Reins		

Turnera diffusa	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Tylosine	Tylosine A	Toutes les espèces productrices d'aliments	100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 100 µg/kg 50 µg/kg 200 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins Lait Œufs	Pour les poissons, la LMR muscle concerne "muscle et peau dans des proportions naturelles". Les LMR pour la graisse, le foie et les reins ne s'appliquent pas aux poissons. Pour les porcins et les volailles, la LMRgraisse concerne "peau et graisse dans des proportions naturelles".	Agents anti-infectieux / antibiotiques

[Tylvalosine	Somme de tylvalosine et de 3-O-acétyltylosine	Porcins	50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg 50 µg/kg	Muscle Peau + graisse Foie Reins	NEANT	Agents anti-infectieux / Antibiotiques] (Règl. (UE) 2016/312 du 3.III.2016, art. 1er, vig. 5.III.2016, appl. 3.XI.2015)
		Volailles	50 µg/kg 50 µg/kg	Peau + graisse Foie		
	Tylvalosine	Volailles	200 µg/kg	Œufs		
Tyrosine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Urée	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Urginea maritima	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour cent Uniquement à usage oral	NEANT
Uridine et ses 5'-mono-, -5'-di- et 5'-triphosphates	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Urticae herba	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Valine	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
[Valnémuline	Valnémuline	Porcins, lapins	50 µg/kg 500 µg/kg 100 µg/kg	Muscle Foie Reins	NEANT	Agents anti-infectieux / antibiotiques] (Règl. (UE) N° 758/2010 du 24.VIII.2010, art. 1er + annexe, vig. 28.VIII.2010)
Védaprofène	Védaprofène	Equidés	50 µg/kg 20 µg/kg 100 µg/kg 1 000 µg/kg	Muscle Graisse Foie Reins	NEANT	Anti-inflammatoires / anti-inflammatoires nonstéroïdiens
Vétrabutine chlorhydrate	NON APPLICABLE	Porcins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vincamine	NON APPLICABLE	Bovins	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	A n'utiliser que sur l'animal nouveau-né	NEANT
[Virginiamycine	Facteur virginiamycine S1	Volailles	10 µg/kg 30 µg/kg 10 µg/kg 60 µg/kg	Muscle Peau et graisse Foie Reins	Ne pas utiliser chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine	Agents anti-infectieux / Antibiotiques] (Règl. (UE) 2015/1491 du 3.IX.2015, art. 1er + annexe, vig. 24.IX.2015)

Virola sebifera	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations dans le produit ne dépassant pas une partie pour mille	NEANT
Viscum album	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	Uniquement pour usage dans les médicaments vétérinaires homéopathiques préparés selon les pharmacopées homéopathiques à des concentrations correspondant à la teinture mère et aux dilutions de celle-ci	NEANT
Vitamine A	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vitamine B 1	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Vitamine B 12	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vitamine B 2	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vitamine B 3	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vitamine B 5	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vitamine B 6	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vitamine D	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT
Vitamine E	NON APPLICABLE	Toutes les espèces productrices d'aliments	Aucune LMR requise	NON APPLICABLE	NEANT	NEANT

Tableau 2

Substances interdites

Substance(s) pharmacologiquement active(s)	LMR
Aristolochia spp. et l'ensemble de ses préparations	Aucune LMR ne peut être fixée
Chloramphénicol	Aucune LMR ne peut être fixée

[...] (Règl. (UE) N° 19/2014 du 10.I.2014, art. 1er + annexe, vig. 31.I.2014)	
Chlorpromazine	Aucune LMR ne peut être fixée
Colchicine	Aucune LMR ne peut être fixée
Dapsone	Aucune LMR ne peut être fixée
Diméridazole	Aucune LMR ne peut être fixée
Métronidazole	Aucune LMR ne peut être fixée
Nitrofuranes (furazolidone incluse)	Aucune LMR ne peut être fixée
Ronidazole	Aucune LMR ne peut être fixée